Pic de consommation électrique – Supprimer le superflu !

La vague de froid qui touche la France en ce début février 2012 entraîne une surconsommation électrique. En dépit des achats massifs d'électricité de RTE à nos voisins Suisses et Allemands, nous risquons d'atteindre les limites de fonctionnement du réseau. Pour éviter une panne totale, RTE peut être amené à pratiquer des coupures dans certaines régions entre 18h et 20h, au moment du pic de consommation

EELV Ardèche suggère aux municipalités d'éteindre pendant quelques heures leurs éclairages publics. Cette demande est possible auprès du SDE de l'Ardèche.

En effet, un lampadaire de rue classique consomme 400 Watts. Multiplié par 100 ou 1000 dans une agglomération, c'est une consommation très importante. En les éteignant pendant les heures critiques, on donne la priorité au chauffage électrique. Ce mode de chauffage est peu rentable et énergivore, mais certains n'ont que ça pour se chauffer. Faire des économies d'énergie quand on en a le plus besoin, c'est faire preuve de civisme et de solidarité.

Vermorel Guillaume 06 64 44 10 60 – g.vermo@yahoo.fr

Retrouvez sur www.ardecheecologie.fr les solutions techniques pour limiter l'éclairage superflu.

Contacts : Guillaume Vermorel, porte-parole et référent énergie EELV 07

MODE D'EMPLOI DEMANDE AU SDE 07 D'EXTINCTION TEMPORAIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR INTERNET

1. CONNEXION :

Tapez dans la barre d'adresse de votre navigateur INTERNET l'adresse suivante : http://sde07.woisa.net ou sur la page http://www.sde07.com/11_depannage.php

Le SDE07 a fourni à votre commune le login et le mot de passe correspondant à l'accès.

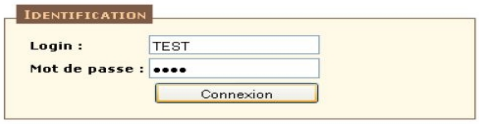

2. EFFECTUER UNE DEMANDE DE D'EXTINCTION :

Lorsque vous vous voulez effectuer une demande d'extinction, cliquer sur « Demande de dépannage ». Cela ouvre alors le formulaire de demande d'intervention où vous retrouverez la liste de toutes vos lampes et armoires de commandes.

MANDATAIRE SDE07
COMMUNE COMMUNE_TEST
LOT N°11
1
DEMANDE D'INTERVENTION SUR LES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
N° Demande 2010-342-XXX
Date : 09/03/2010 à (heure) : 17:21
Signalé par : COMMUNE
M / Mme : Le Maire
Description de la demande :
Type d'incident : Lampe en panne
Observation gén
Lampe en panne
Lampe intermittente
Rue ou quartier en panne
Rue ou quartier reste allumé
Vandalisme
Accident
2
Délai d'execution : 15 jours (Foyer lumineux isolé)
Date Limite : 24/03/2010
N° Demande 2010-342-XXX
Date : 09/03/2010 à (heure) : 17:18
Signalé par : COMMUNE
M / Mme : Le Maire
Description de la demande : Lampe en panne
Type d'incident : Lampe en panne
Observation générale :
3
Délai d'execution : 15 jours (Foyer lumineux isolé)
Date Limite : 24/03/2010
INTERVENTION SUR FOYER(S)

1. Le numéro de la demande est rempli automatiquement.
2. Vous devez sélectionner un type de panne, par exemple «rue ou quartier reste allumé»
   Vous devez indiquer par écrit votre demande « éteindre l'éclairage public de 18h à 20h les 5, 6 et 7 février 2012 » ou par exemple « éteindre l'éclairage public de 01h à 06h tous les jours ».

   remarque : selon l'organisation de votre réseau électrique, vous avez la possibilité d'éteindre que certains quartiers de votre commune.
   Cependant il n'est généralement pas possible d'éteindre qu'une lampe sur deux.
   Cette possibilité d'éteindre à distance les éclairages de manière individuelle doit être demandée lors des réfections des réseaux électriques publics par le SDE.

3. En validant vous effectuez votre demande.

   En cas de question, vous pouvez contacter au SDE 07 :
   Sylvie BONIFAY 04 75 66 38 90
   Yann CHANTIN : 04 75 66 96 37
   Rémi SOUBRILLARD : 04 75 66 05 13